

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 39 (1951)

Heft: 785

Artikel: La protection de l'enfance dans les pays où les femmes sont électrices : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267347>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La protection de l'enfance dans les pays où les femmes sont électrices

M. René Mayer, Garde des sceaux, ministre de la Justice en France, a adressé aux Parquets généraux une circulaire concernant les crimes et délits commis contre l'enfance.

Dans cette circulaire, le Garde des sceaux a prescrit aux parquets d'agir, dans les réquisitoires, avec une extrême vigueur contre la multiplication des atteintes portées à l'enfance par des parents indignes et d'attirer l'attention des magistrats du siège, sur la nécessité de mettre un frein, par des condamnations sévères, à ces attentats.

En ce qui concerne la Cour d'assises, la même circulaire prescrit aux parquets de requérir la peine capitale toutes les fois que la préméditation sera établie.

* * *

Qui a ainsi stimulé les autorités françaises? — Tout simplement un groupe de femmes, d'électrices françaises — dont on va toujours répétant, chez nous, que l'intervention dans les affaires publiques est sans effet — qui a déposé au Conseil de la République française une proposition de résolution :

Le Conseil de la République invite le gouvernement à exiger de ses parquets :

1. Que des instructions de tous dossiers relatifs aux sévices corporels subis par les enfants mineurs de la part de leurs parents ou des personnes qui en ont la garde, soient conduites avec la plus extrême diligence ;
2. Que le maximum des peines prévues par l'article 312 du code pénal, complété par la loi du 19 avril 1898, soit requis devant les tribunaux.

Quelques jours après, paraît la circulaire dont nous venons de parler.

Qu'en dites-vous, Messieurs et Mesdames, qui crovez que le suffrage féminin n'est bon à rien, qu'il compliquera la vie politique du pays, chargera d'une corvée de plus des femmes qui ont déjà trop à faire? Qu'en dites-vous, lecteurs, qui avez lu avec indignation le jugement porté en novembre contre la belle-mère de Lucile Thut? On a estimé à bon compte la vie de cette malheureuse fille?

A ce propos, ne serait-il pas équitable, et d'une urgente nécessité sociale que les femmes, chez nous aussi, fassent partie du jury correctionnel et criminel?

* * *

D'un autre pays encore, de Grande-Bretagne, nous parviennent les échos des efforts qui sont faits pour protéger les enfants contre le martyre.

Récemment a passé en première vision européenne à l'Ecole des Moniteurs pour home d'enfants, le film officiel du Ministère bri-

La Baronne Boël, présidente d'honneur du Conseil international des femmes est née à Gand en 1877. Elle vécut à Bruxelles depuis son mariage. Dès avant la première guerre mondiale, la Baronne Boël témoigna le plus vif intérêt aux questions sociales. Or, l'occupation allemande lui donna l'occasion de révéler une nature non seulement généreuse, mais héroïque. Elle s'occupait clandestinement à faire passer des nouvelles des soldats combattant sur le front belge à leurs familles résidant en Belgique. Au procès qui lui fut intenté, elle refusa tout avocat et présenta sa propre défense suscitant l'admiration de ceux mêmes qui étaient chargés de la condamner. Elle fut emmenée en captivité dans la Forteresse de Sieburg.

De retour en Belgique, elle voua une grande partie de son activité à des questions d'intérêt féminin nationales ou internationales. Ce qu'elle fut pour le Conseil national des Femmes Belges, pour le Conseil international des Femmes, la princesse Jean de Mérode, Mme Pichon-Landry (France), Mme Leroy-Boy, Mme Gerorgette Ciselet, Mme Fernande Baetens, l'ont dit en une série de discours publiés dans un numéro spécial du Bulletin du Conseil national belge.

Ces discours ont été prononcés en hommage à cette personnalité honorée et respectée bien au-delà des frontières de son pays à l'occasion du 30ème anniversaire de l'entrée des femmes dans la vie politique belge. La cérémonie eut lieu le 19 novembre, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, sous la présidence de la Princesse Jean de Mérode. Un livre d'extraits des discours de la Baronne Boël a été publié, en souvenir tangible de cette manifestation. Le premier ministre, M. Joseph Pholien, remit à Mme Boël la cravate de Commandeur de l'Ordre de Léopold II. Enfin une médaille, ciselée par Josine Souvère, a été frappée à l'effigie de la baronne.

tannique des enfants sans foyer. Car ces enfants, qui sont environ 25 000, ont un Ministère qui s'occupe d'eux. Voici à la suite de quelles circonstances.

En avril 1945 disparaissait un orphelin de guerre, Denis Onil, petit garçon de huit ou neuf ans, placé dans une famille à la campagne. L'enquête de police révéla qu'il avait été mis à mort par ceux auxquels il était confié, dans d'affreuses circonstances. Aussitôt, un dame indignée écrivit à son journal habituel une lettre de protestation, si bien conçue et pensée, qu'elle souleva une tempête de l'opinion publique, et une vaste campagne de presse. Bientôt le débat fut porté aux Communes et l'on n'eut de cesse avant que fût votée la création de ce Ministère de l'enfance sans foyer. Il a pour tâche de veiller à la formation d'hommes et de femmes parfaitement qualifiés, pour s'occuper des enfants sans foyer et d'organiser un système d'enquête et de contrôle partout où ces enfants sont placés, de sorte que ne se reproduisent plus de tels drames.

Nous continuerons à donner des détails sur les méthodes de protection de l'enfance dans notre prochain numéro. En attendant, réjouissons-nous d'un progrès obtenu à Genève : la nomination d'une adjointe au Tuteur général, Mlle Massy, qui a déjà de longues années d'expérience dans ce service.

Bref, on a constaté que si carte d'électeur et livret militaire vont de pair, la règle vaut pour l'homme, mais non point pour la complémentarité. A quoi bon répéter la chanson? Le refrain suffit : « A deux poids, deux mesures, pourquoi donc donner tort? puisque, dit le conteur, la raison du plus fort, est toujours la meilleure! »

Revenons donc au service militaire. Quand, en novembre 1939, avec mes camarades, j'entraî à la caserne de Bâle comme volontaire, la question du suffrage ne m'intéressait guère. J'avoue même que le terme « suffragiste » me déplaissait. Il évoquait pour moi une attitude revendicatrice, tendue, contrairement au caractère féminin. Et dans quel but? Se hisser jusqu'au plateau où sous la lumière des projecteurs, s'agitent et tournent en rond les politiciens de toutes couleurs, en une sorte de ballet incompréhensible, sans poésie, sans art, sans grandeur, donc, mortellement ennuyeux... Non, je préférerais le vrai ballet, avec mise en scène et musique, auquel, plongée dans l'ombre, sans me déranger ni m'engager, je pouvais assister, au prix d'un simple billet. Là, au moins, la danse prenait un sens, par la maîtrise durement conquise des personnages éphémères de ce rite humain millénaire, où l'adoration, la menace et la crainte s'offrent tour à tour à l'invisible

Eminentes personnalités étrangères

La Baronne Boël

Helga Pedersen

La nouvelle Ministre de la Justice de Danemark, Mlle Helga Pedersen, fille de paysan, est née à la campagne et y a été élevée. Rien dans son enfance ne faisait prévoir qu'elle serait appelée un jour au plus haut poste de justice de son pays. Elle ne cherche nullement à cacher ses origines, son attachement à ses parents et à la belle ferme qu'ils exploitent à quelque 80 km. de Copenhague, près de Korsør. Ainsi, depuis sa nomination, Mlle Pedersen part aussi souvent qu'il lui est possible pour passer le week-end dans la ferme familiale, où l'atmosphère paisible et calme lui plaît et la détend.

Déjà pendant ses études, Helga Pedersen se fit remarquer par son imperturbable bon sens, son bon sens et sa vive intelligence. Elle eut la chance d'être choisie parmi les premières étudiantes, qui occupèrent la nouvelle Cité universitaire, inaugurée à Copenhague en 1932. La vie de ce collège-internat est très gaie et une franche amitié règne entre les étudiantes, amitié qui dure toujours une fois passés les études. Aussi souvent que possible, cette première volée de femmes devenues médecins, avocats, juges ou professeurs se réunit, et c'est l'occasion de remémorer ensemble leurs beaux souvenirs d'étudiantes.

Les études de droit terminées, Helga Pedersen entra au Ministère de la Justice comme secrétaire. Elle y resta comme collaboratrice de 5 ou 6 ministres différents, qui tous appréciaient grandement les capacités de leur secrétaire. Puis elle reçut une bourse importante de l'Association américaine des femmes universitaires et partit alors une année en Amérique pour y visiter les prisons et y étudier les conditions des prisonniers. Ce temps d'études a beaucoup influencé son développement spirituel et moral. Mlle Pedersen ne pouvant plus se contenter d'un travail de bureau, fut choisie comme juge provisoire, et l'expérience s'avérant heureuse au-delà de toute espérance, elle fut nommée définitivement, il y a deux ans, Juge à la Cour criminelle. Son intelli-

gence perspicace lui fait immédiatement entrevoir le fond des problèmes — elle n'est dupe d'aucune malice — étant elle-même plus « malicieuse » que les accusés! Aimée et respectée de tout le monde, elle voit sa supériorité reconnue sans difficulté. Vis-à-vis des criminels elle montre beaucoup de fermeté, toujours cependant tempérée par une grande compréhension humaine. Elle est avant tout préoccupée de savoir pour quel motif le crime a été commis, et dans quel milieu un milieu social défavorable, ou une enfance malheureuse en sont la cause. Son jugement est prononcé en conséquence, souvent accompagné de conseils et de secours. Elue présidente de la Ligue des Femmes, elle s'acquitta de cette nouvelle tâche, comme de ses autres charges avec bonne humeur et avec grande compétence. Puis quand elle fut nommée Ministre de la Justice elle dut abandonner cette présidence, ne pouvant pas être partout.

Mlle Helga Pedersen a aussi apporté son concours au travail international. Au printemps 1950, elle fut déléguée du Danemark à Lake Success, à la session de la commission sur le statut de la femme. Plusieurs déléguées exprimèrent leur admiration devant la déléguée du Danemark, chargée de plusieurs enquêtes délicates, et appelée à rédiger des résolutions difficiles à préciser. Mme Roosevelt la remarqua et la félicita.

Parfaitement au courant du travail d'un Ministre de la Justice, depuis son long stage dans le secrétariat de ce département, Mlle Helga Pedersen n'éprouve aucune appréhension devant sa lourde tâche, pleine de responsabilités. Elle demande qu'on lui laisse le temps de faire ses preuves — qu'on n'attende pas d'elle des miracles qu'aucun ministre, fut-il homme ou femme, ne serait capable d'accomplir — Et, pour l'avenir... elle était si attachée à son travail de Juge, qu'elle espère bien retrouver son poste, le jour où pour une raison ou l'autre, la Ministère agrarien actuel, viendrait à céder le pouvoir à d'autres! Gudrun Cavin.

DE-CI, DE-LÀ

Dr Hannah Rydh (Suède), présidente de l'Alliance internationale, droits égaux, responsabilités égales, vient de célébrer son soixantième anniversaire. Chacun connaît l'activité considérable déployée en faveur de la cause féministe par cette érudite archéologue, membre éminente de l'Association des femmes universitaires, par cette mère de famille et heureuse grand-mère, qui ne craint pas d'entreprendre de longs voyages auprès des groupements suffragistes lointains, ou à Lake Success, à Genève, pour représenter les intérêts féminins dans les diverses commissions de l'ONU. Le Mouvement féministe joint à tant d'autres, ses vœux les plus chaleureux pour notre présidente internationale.

*

Une pionnière du service médical dans la population des Indes, Dr Ida Scudder, vient de célébrer son quatre-vingtième anniversaire. Elle avait fondé un hôpital et une école de gardes-malades qui rendent toujours des services considérables et sont entretenus en partie grâce à la générosité privée.

*

La ville de Gerardmer, dans les Vosges, a accordé à la bourgeoisie d'honneur à Mme Jane Béguin, de Neuchâtel, en reconnaissance des services rendus comme bienfaitrice de la population atteinte par la guerre. La bénéficiaire de cette distinction a en outre reçu la médaille d'or de la Croix Rouge française.

Semaine suisse.

(Suite en page 4)

TELEPHONE
23.05.12

45 professeurs
méthode d'approche
programmes
individuels
gain de temps

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

Ecole LEMANIA
LAUSANNE

Service complémentaire féminin et droit de suffrage

« Pendant des années, nous avons entendu répéter que le droit de vote et le service militaire sont complémentaires. Les hommes votent parce qu'ils sont astreints au service ; les femmes, qui n'en font pas, ne peuvent réclamer ce même privilège... Or, qu'avons-nous vu? Qu'on a demandé aux Suissesses de s'enrôler dans les S.C.F.; mais alors, il n'a plus été question de leur donner, à cette occasion, des droits politiques de citoyennes »

Tout ceci est exact, et si, sur la foi de cette argumentation émanant de haut lieu, de nombreuses suffragistes se sont engagées, lors des appels de 1939 et 40, et ont fait des semaines, des mois, voire des années de service, dans l'espoir de conquérir ainsi leurs droits de citoyennes, je conçois leur déception à constater que les trois millions de jours de service, totalisés par les S.C.F., de 1939 à 45, n'ont pas pesé plus que plumes dans la balance du destin du suffrage féminin. Mais, n'était-ce pas se bercer d'illusions et méconnaître la prudence du tempérament masculin helvétique, sinon le soin jaloux dont il aime à entourer ses privilèges?

de l'humanité en général et du peuple suisse en particulier.

Je ne vous retracerai pas toutes les étapes de mon changement de vision. Mais l'union, l'obéissance, le renoncement aux signes extérieurs de la personnalité, la vie harassante et dédaigneuse des aises habituelles, la toilette en commun, le sommeil en chambrée, tout cela et le reste, m'a appris, en partie du moins, à séparer l'artificial et la prétention, du fondamental et de l'essentiel.

Or, qu'était cet essentiel? Ce n'était pas le pittoresque de la Suisse, ses bourgs et ses cités, ses lacs et ses montagnes, ni même ses habitants, montagnards, ouvriers ou paysans, et, pas davantage, la famille, les parents, les amis. C'était quelque chose d'invisible et de très grand qui, descendant d'un passé lointain, s'en allait là-bas, vers le mystère de l'avenir, chargé de la foi, du courage, de toutes les nobles traditions de ceux qui, au cours des siècles, ont servi le pays, ont forgé son caractère, défendu et éclairé son esprit. C'était cela, et bien autre chose encore, trop difficile à exprimer, mais qui, en quelque sorte, me révélait l'âme fervente et libre de la patrie, son labeur incessant vers le mieux, m'enrichissait d'un sens nouveau : celui de la communauté suisse — sens exaltant et vivifiant, qui transforme les perspectives, re-